

Service : Environnement  
Bureau : Espaces naturels, forêt, chasse  
Affaire suivie par : Christine DODAT  
Tél : 04 70 48 77 55  
Courriel : christine.dodat@allier.gouv.fr

Yzeure, le - 5 MAI 2022

### **Participation du public - Motifs de la décision**

#### **Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 3 pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département de l'Allier**

Aucune remarque n'ayant été formulée suite à la consultation du public, effectuée du 11 avril au 2 mai 2022, en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public sur l'arrêté préfectoral fixant les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du 3ème groupe, pour la saison cynégétique 2022-2023, dans le département de l'Allier, ce dernier peut être signé en l'état.

Francis PRUVOT,



Chef du service environnement